

An overhead photograph of four people (three women and one man) sitting around a circular grey table in a meeting. They are looking at papers and a laptop. The woman at the top left is writing on a paper. The woman at the top right has her hands clasped. The man at the bottom right is writing on a paper. The woman at the bottom left is looking at a laptop. On the table are two laptops, two papers, a tablet, and a pair of glasses.

Code d'éthique professionnelle

Politique d'éthique



ETHICS AND
COMPLIANCE

Avant-propos du PDG



Connue sur la scène internationale pour être un fournisseur majeur de solutions avancées et circulaires dans le domaine des polyoléfinés, Borealis occupe également une position de leader dans le secteur des produits chimiques de base et du recyclage mécanique des plastiques sur le marché européen. Nous nous engageons à respecter nos valeurs – *we care, we're curious, we progress* –, qui constituent la pierre angulaire de notre culture éthique.

En outre, Borealis s'engage à se conformer aux:

- Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et/ou principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes de gestion responsable en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Nous sommes convaincus que seules les entreprises qui agissent avec intégrité resteront prospères à long terme. Notre intégrité, notre honnêteté et notre respect des normes éthiques et des exigences légales nous valent le respect et l'appréciation de nos clients et autres partenaires commerciaux. En respectant ces normes éthiques, nous garantissons également l'engagement et la motivation de notre personnel, ce qui permet à l'entreprise de préserver ses finances et sa réputation.

Si nous ne pouvons pas faire les choses correctement, nous ne les faisons pas ! Les comportements illégaux et contraires à l'éthique ne peuvent être tolérés.

Je suis personnellement très attaché à l'éthique, et en tant que PDG de Borealis, j'attends de chacun qu'il respecte et fasse respecter les principes et règles éthiques qui sont énoncés dans cette Politique éthique – Code de conduite (le « Code »).

Dans le cadre de notre travail, nous sommes souvent confrontés à des situations où nous avons du mal à savoir quelle est la bonne chose à faire. Si la Politique éthique ne peut pas vous aider à résoudre un problème particulier ou si vous avez des doutes quant au comportement à adopter, veuillez vous adresser à notre équipe en charge de l'éthique et de la conformité ou à nos ambassadeurs éthiques, qui sauront vous aider à faire ce qui est juste.



Chaque fois que vous observez ou soupçonnez un comportement criminel ou contraire à l'éthique, parlez-en et signalez-le via notre ligne d'assistance éthique (borealis.integrityline.com) ou via l'un de nos autres canaux de signalement. Nous protégeons chaque individu effectuant un signalement contre les représailles et veillons à ce que son signalement soit traité de manière professionnelle.

Détourner le regard n'est pas une option ! En ignorant les comportements contraires à l'éthique, nous les acceptons et contribuons même à leur développement. Plus tôt nous traitons les cas de mauvaise conduite, plus nous protégeons notre entreprise, nos collaborateurs ainsi que l'auteur de la faute d'éventuels dommages. En détournant le regard, nous n'aidons personne !

Nous vous remercions du soutien permanent que vous nous apportez en vue de maintenir et d'améliorer notre environnement éthique.

Thomas Gangl
CEO Borealis AG
Février 2022

Sommaire

1. Qui doit se conformer au Code	4
2. Nos principes éthiques	5
3. Se conformer au Code	6
4. Soulever des préoccupations, prendre la parole et demander conseil	9
5. Attentes particulières en matière de conformité	10
6. Notre politique d'éthique en un coup d'oeil	16
7. Constats sur la Conférence sur l'éthique	17
8. Liens importants	18

1. Qui doit se conformer au Code

1.1 TOUS LES EMPLOYÉS

Nous attendons de tous nos employés qu'ils connaissent et respectent le Code à tout moment.

1.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

Nous estimons que toutes les filiales en propriété majoritaire de Borealis et toutes les sociétés affiliées sous le contrôle de Borealis adopteront des politiques conformes au présent code.

1.3 TIERS

Nous cherchons à traiter avec des tiers qui partagent nos valeurs. Nous nous attendons à ce que les employés qui traitent avec des tiers exigent de ces derniers qu'ils se conforment aux aspects pertinents du présent Code. Ces aspects sont regroupés dans un code distinct destiné à nos partenaires commerciaux. En tant qu'employé de Borealis, il est de votre responsabilité de mettre en évidence les parties pertinentes de ce Code aux tierces parties avec lesquelles vous traitez en notre nom et de les encourager à signaler immédiatement tout écart conformément à la section 4. Une tierce partie est toute personne qui fait affaire avec Borealis, y compris:

- Les fournisseurs
- Les consultants
- Les agents
- Les commerciaux
- Les revendeurs
- Les entrepreneurs indépendants
- Les travailleurs contractuels
- Les clients.

1.4 LES MANAGERS ONT LA RESPONSABILITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROMOUVOIR LE BON ENVIRONNEMENT

Les managers ont la responsabilité particulière non seulement de se conformer au Code, mais aussi de favoriser une culture qui reflète nos principes. Les managers doivent être particulièrement familiers avec le Code et toute politique additionnelle et encourager les autres à s'y conformer. Nous attendons des managers qu'ils soutiennent leurs équipes en:

- véhiculant l'importance de l'honnêteté, de la confiance et de l'intégrité
- développant une culture dans laquelle nos employés sont respectés et dans laquelle ils sont susceptibles de se sentir en mesure de faire part de leurs préoccupations
- rappelant aux employés les différentes possibilités de communication et de signalement et en s'assurant qu'il n'y aura pas de stigmatisation à leur faire part de leurs préoccupations
- assurant une politique de la porte ouverte.

1.5 NON-RESPECT DU CODE

Le non-respect de l'un ou l'autre des aspects du présent Code peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris, en cas d'infraction grave ou délibérée, le licenciement éventuel.

Si vous constatez qu'un partenaire commercial tiers ne partage pas nos valeurs ou ne se conforme pas à ce Code, vous devez le signaler (Section 4).



2. Nos principes éthiques

Ce Code vise à favoriser une culture de travail qui nous permet de réaliser au mieux nos aspirations pour Borealis. Cela va au-delà du simple respect des obligations légales. La section 5 décrit notre approche dans des domaines spécifiques. Cependant, l'ensemble du Code repose sur certains principes clés qui découlent de nos valeurs : *we care, we're curious, we progress*.

2.1 SE COMPORTER DE MANIÈRE LÉGALE ET JUSTE

Nous attendons de chacun non seulement qu'il respecte les lois applicables, mais aussi qu'il adopte toujours un comportement éthique et juste.

2.2 HONNÊTETÉ

Nous attendons de nos employés qu'ils soient honnêtes et qu'ils s'assurent que Borealis, à son tour, soit honnête dans les faits et les représentations qu'elle fait à l'externe. L'honnêteté consiste à s'assurer que nous ne donnons ou n'encourageons pas délibérément une fausse impression.

2.3 INTÉGRITÉ

Nous attendons de vous que vous fassiez preuve d'intégrité personnelle, d'honnêteté et d'équité, même si vous subissez des pressions pour faire autrement.

2.4 TRAVAILLER ENSEMBLE

Nous obtiendrons nos meilleurs résultats en travaillant ensemble, en collaboration et ouvertement, tout en tenant compte, toutefois, des exigences en matière de protection des données et de confidentialité.

2.5 RESPECT MUTUEL

Nous attendons de tous les employés qu'ils se traitent mutuellement avec respect et qu'ils valorisent la contribution individuelle de chacun ; nous accueillons la diversité au sein de notre effectif.

2.6 RESPONSABILISATION

Nous sommes tous responsables de nos actes. Si quelque chose ne va pas, nous attendons de vous que vous en référiez aux personnes concernées en interne afin que le problème soit traité de la meilleure manière possible et que nous apprenions de nos erreurs. Nous attendons que chacun à son niveau protège Borealis, notre réputation et nos clients. Nous ne pouvons pas garantir qu'une erreur n'aura jamais de conséquences négatives, mais nous visons à promouvoir une culture où l'on tire des leçons des erreurs plutôt que de les pénaliser et où la prise en charge de ces erreurs est encouragée. Le fait de cacher des erreurs qui pourraient nécessiter d'être corrigées ou de chercher à blâmer injustement d'autres personnes ne devrait pas avoir sa place chez Borealis.

2.7 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à assurer la sécurité et à protéger l'environnement. Rien n'est plus important pour nous que la santé et la sécurité de nos employés et un comportement responsable envers notre environnement. Borealis est un fervent partisan de l'initiative Responsible Care® à l'échelle de l'industrie chimique, qui met l'accent sur les préoccupations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement en rapport avec nos activités. Bien que nous attendions que chacun comprenne et respecte tous les règlements locaux en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans les lieux où nous exerçons nos activités, le présent Code ne traite pas directement de ces points. Cependant, ils constituent une partie importante des principes éthiques sur lesquels Borealis fait des affaires et nos employés doivent les garder à l'esprit et soulever des questions à ce sujet si nécessaire.

3. Se conformer au Code

Ce que l'on attend de vous

3.1 NOUS ATTENDONS DE VOUS QUE VOUS FASSIEZ PREUVE DE JUGEMENT

Le Code n'est pas simplement un ensemble de procédures à suivre; il vous laisse la responsabilité de faire preuve de jugement. Nous avons confiance en votre capacité à porter des jugements éclairés par les principes énoncés dans le présent Code et à éviter tout comportement inapproprié.

3.2 NOUS ATTENDONS DE VOUS QUE VOUS RESPECTIEZ LES EXIGENCES LÉGALES

Borealis exerce ses activités dans le monde entier, ce qui nous assujettit aux lois de nombreux pays et d'autres juridictions à travers le monde. En plus de respecter les principes développés dans ce Code, nous attendons de vous que vous respectiez toutes les lois et réglementations locales et internationales applicables. Si une disposition du Code entre en conflit avec l'une ou l'autre des lois applicables, la loi l'emporte. Notre service juridique est à votre disposition pour vous aider dans cette tâche.

3.3 NOUS ATTENDONS DE VOUS QUE VOUS EXAMINIEZ SI DES CONSÉQUENCES JURIDIQUES OU ÉTHIQUES PEUVENT SURVENIR LORSQUE VOUS PRENEZ DES MESURES

Si un problème ou une situation tombe dans une zone grise, nous vous encourageons à utiliser les étapes suivantes de l'évaluation éthique (voir fig. 1) pour guider votre réflexion.

3.4 NOUS ATTENDONS DE VOUS QUE VOUS LE SIGNALIEZ LORSQUE VOUS CONSTATEZ UN ACTE RÉPRÉHENSIBLE CHEZ BOREALIS.

Si vous constatez une conduite malhonnête ou tout autre comportement contraire aux principes éthiques, vous devez la dénoncer. De même, si vous avez commis une erreur ou une autre situation qui pourrait être préoccupante pour Borealis ou si vous en avez pris connaissance, nous attendons de vous que vous la signaliez. C'est essentiel si Borealis veut conserver sa position de leader mondial respecté. La section 4 explique avec qui et comment vous pouvez soulever des questions.

3.5 NOUS ATTENDONS DE VOUS QUE VOUS PARTICIPIEZ AUX FORMATIONS ORGANISÉES PAR BOREALIS SUR CES QUESTIONS

Tous les employés doivent suivre une formation obligatoire en ligne sur le Code de conduite. Les formations doivent être répétées chaque année. Tous les employés sont tenus de remplir le certificat annuel qui confirmera à la fois qu'ils connaissent bien le Code de conduite des affaires et qu'ils ont été informés s'ils constatent tout écart aux principes énoncés dans le Code. Lorsque vous êtes confronté à une décision difficile, avant d'agir, nous vous encourageons à utiliser l'Arbre de décision (voir fig. 2) pour vous aider à décider si un plan d'action est correct : Si la réponse est « non » à l'une des questions, ne poursuivez pas l'action proposée et faites part de votre préoccupation comme indiqué à la Section 4.



3. Se conformer au Code

Étapes de l'évaluation éthique



SACHEZ RECONNAÎTRE QUE VOUS AVEZ UN PROBLÈME D'ÉTHIQUE

- Vous demande-t-on de faire quelque chose de mal?
- Avez-vous connaissance d'un comportement potentiellement illégal ou contraire à l'éthique de la part d'un collègue, d'un partenaire commercial ou d'un fournisseur?
- Y a-t-il des considérations juridiques ou fiscales?



RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'AGIR – PRENEZ VOTRE TEMPS

- Résumez le problème. Est-ce bien clair pour vous?
- Pourquoi est-ce un problème?
- Quelles sont vos options?
- Quelqu'un d'autre pourrait-il être affecté?
- Vers qui vous tournez-vous pour obtenir des conseils?



DÉCIDEZ DE LA LIGNE DE CONDUITE À ADOPTER

- Relisez la politique d'éthique
- Consultez d'autres personnes
- Évaluez les risques et la façon dont ils pourraient être minimisés



TESTEZ VOTRE CONCLUSION

- Appliquez les valeurs de Borealis à votre décision:
we care, we're curious, we progress



AGISSEZ

- Communiquez votre décision
- Assurez un suivi si des changements sont nécessaires.

3. Se conformer au Code

Posez-vous ces questions...

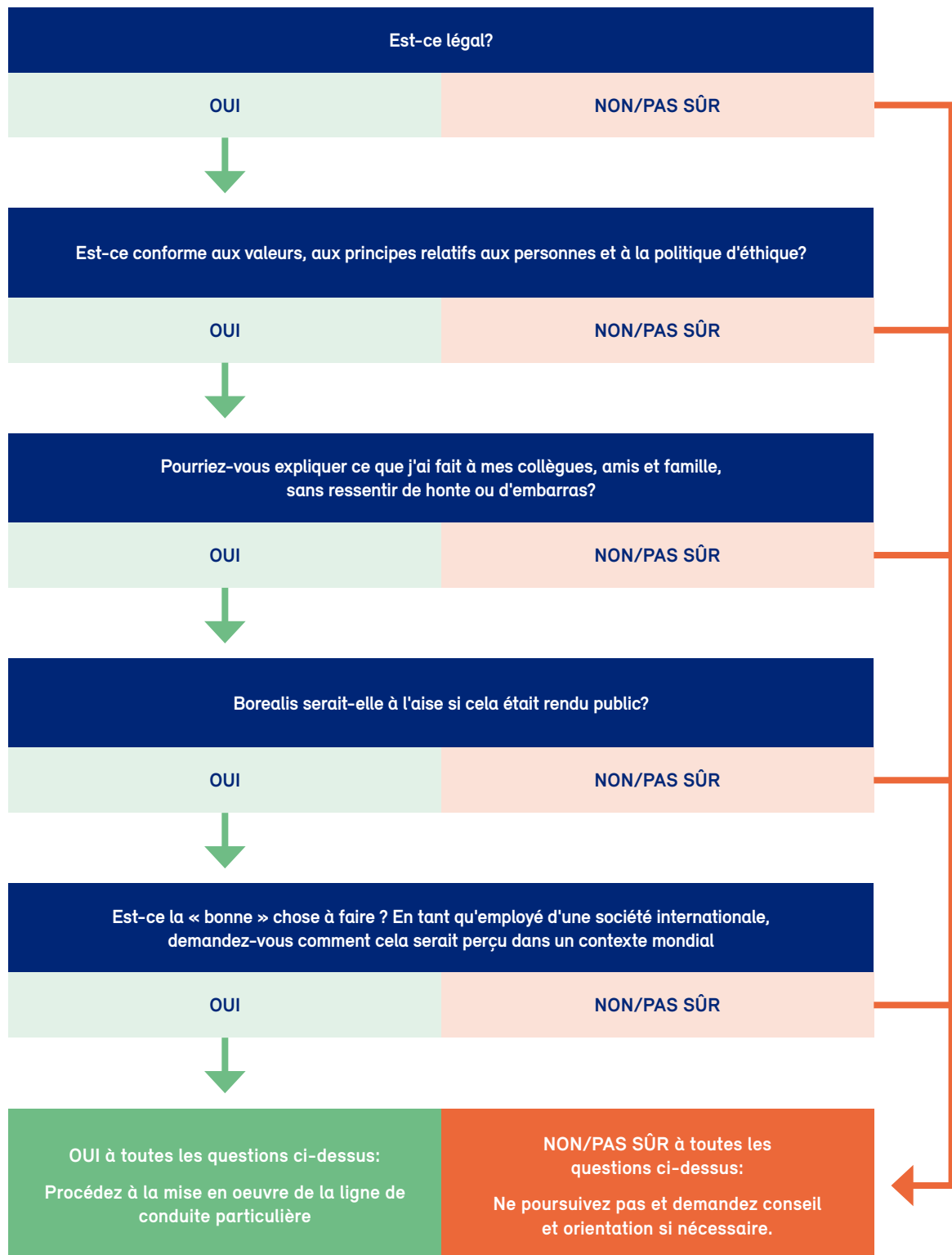


Fig. 2: Arbre de décision

4. Soulever des préoccupations, prendre la parole et demander conseil

4.1 À QUI S'ADRESSER : COMMENT SOULEVER UNE PRÉOCCUPATION OU DEMANDER CONSEIL

Si vous avez un problème au sujet d'un plan d'action proposé ou d'une situation actuelle, vous devez en faire part à la personne appropriée. Dans la plupart des cas, la personne appropriée sera votre supérieur hiérarchique. Ce Code prévoit des attentes précises envers les managers afin de favoriser un environnement dans lequel le personnel peut s'adresser à eux. Toutefois, il peut arriver que vous considériez qu'il n'est pas approprié de parler à votre supérieur hiérarchique (p. ex. si cela le concerne) ou que vous n'ayez pas résolu votre problème après l'avoir consulté. Dans ces cas, vous pouvez consulter ou en rapporter :

- aux ambassadeurs de l'éthique
- au service Conformité et éthique du Groupe
- au service juridique
- à votre chef de secteur RH
- au service d'audit interne
- aux services de communication en matière d'éthique.

Borealis s'engage à prendre très au sérieux tous les signalements reçus. Chaque signalement est soigneusement examiné et traité avec la plus grande sensibilité et confidentialité (dans la mesure où la loi le permet) et conformément aux exigences légales applicables. Les destinataires des signalements et les autres membres du personnel qui participent à la procédure d'enquête doivent se conformer au Procédure d'investigation et de traitement des affaires d'éthique.

4.2 LES AMBASSADEURS DE L'ÉTHIQUE ET LA HOTLINE ÉTHIQUE

Les Ambassadeurs de l'éthique ont deux rôles vis-à-vis des employés et des tiers :

- être disponible pour que vous puissiez le consulter lorsqu'un problème se pose et faire avancer ce dossier
- promouvoir la connaissance, la compréhension et le respect du présent Code sur tous les sites de Borealis.

Les Ambassadeurs de l'éthique sont des employés de Borealis. Même s'ils ont un autre rôle au sein du Groupe, ils ont reçu une formation spécifique au titre d'Ambassadeur de l'éthique. Le service de conformité du Groupe Borealis gère et organise des

conférences biennales sur l'éthique auxquelles nous invitons nos cadres supérieurs, les représentants de nos actionnaires ainsi que nos ambassadeurs de l'éthique. Ces conférences ont pour objectif de promouvoir notre culture éthique, de sensibiliser à cette thématique et d'encourager la tenue de discussions sur l'éthique :

Liste des Ambassadeurs de l'éthique Borealis

Vous pouvez trouver votre Ambassadeur de l'éthique dédié sur SharePoint : Liste des Ambassadeurs de l'éthique. La Hotline éthique a pour but d'offrir des conseils détaillés concernant le Code. Elle est également

Ces signalements peuvent également être effectués en ligne, via la ligne d'assistance éthique. Borealis garantit la plus grande confidentialité, conformément au principe du strict « besoin de connaître », ainsi que la protection technique des informations communiquées. La ligne d'assistance éthique peut également être utilisée pour effectuer des signalements anonymes. La ligne d'assistance permet de signaler d'éventuelles violations ou préoccupations liées à n'importe quel domaine du présent Code, y compris les droits de l'homme, la santé et la sécurité et l'environnement.

4.3 PAS DE REPRÉSAILLES CONTRE CEUX QUI FONT PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

Il est essentiel pour le bon fonctionnement du Code et le maintien d'une culture d'intégrité au sein de Borealis que les employés se sentent libres de parler, sans craindre des critiques ou des représailles et qu'ils puissent participer à toute enquête ultérieure. Par conséquent, Borealis ne tolère aucune mesure de représailles contre un employé qui signale une affaire ou qui participe à une enquête sur une possible violation du Code, des politiques de la société et de la loi. Si vous subissez des représailles de ce type, y compris des menaces ou des intimidations, veuillez contacter immédiatement le responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe. Toute personne qui exerce des représailles contre un employé engagé dans l'une de ces activités fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Hotline éthique

Pour effectuer un signalement anonyme, veuillez utiliser le Formulaire Éthique.

5. Attentes particulières en matière de conformité

5.1 VOUS ET BOREALIS

5.1.1 Travailler ensemble

Nous traitons tout le monde avec équité, respect et dignité. Nous ne tolérons aucune forme d'abus, de harcèlement ou de discrimination. Cela inclut les actions qui peuvent être considérées comme offensantes, intimidantes ou discriminatoires, ainsi que toute forme de harcèlement sexuel. Ce que nous attendons donc de vous :

- traiter tout le monde avec respect et dignité – ne jamais menacer, humilier ou utiliser un langage ou des gestes suggestifs ou méprisants, y compris dans le contexte d'un feedback critique
- ne jamais faire de commentaires inappropriés de nature sexuelle ou tout autre comportement sexuellement offensant
- traiter tout le monde (en interne et en externe) sur un pied d'égalité, en fondant ses décisions sur le mérite et non sur des caractéristiques non pertinentes
- nous n'exercerons aucune discrimination dans le recrutement et la promotion des employés pour des raisons de race, de religion, d'origine, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état civil ou de handicap qui ne sont pas liées au poste en question
- respecter les différences culturelles
- être sensible dans le cas où d'autres pourraient trouver un comportement ou des commentaires offensants.
- intervenir lorsqu'une action de ce type vous affecte, vous ou vos collègues.

5.1.2 Confidentialité des données

En tant que Groupe, nous sommes responsables du traitement de vos informations personnelles. Il est essentiel que tous les employés puissent être assurés que Borealis traitera toutes les données personnelles de ses employés et de ses partenaires commerciaux de façon sensible, en toute confidentialité et conformément aux obligations légales. Nous prenons au sérieux les obligations qui nous incombent en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de toute autre loi applicable en matière de protection des données, et nous veillons à empêcher toute divulgation non autorisée.

Certains employés peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, traiter légalement des données personnelles concernant d'autres employés ou des tiers. Ces employés recevront une formation spécifique sur ce qu'on attend d'eux et comment ils doivent procéder en ce qui concerne la conservation de ces données. Nous attendons de tous les employés qu'ils traitent les données personnelles conformément à la loi et de façon sensible, quel que soit le contexte.

[Manuel de procédure sur la protection des données Borealis](#)

Les employés qui traitent des données à caractère personnel doivent prendre connaissance de notre déclaration de confidentialité et du manuel de procédure sur la protection des données.

5.1.3 Informations confidentielles

De nombreux employés auront accès, dans le cadre de leur travail, à des informations confidentielles dédiées à Borealis. Les employés ne doivent pas divulguer les informations obtenues dans le cadre de leurs activités à des tiers, dans le cadre de leur travail ou autre, sauf si :

- ils savent que l'information n'est pas confidentielle (même si, en cas de doute, le personnel doit présumer que l'information acquise au travail est confidentielle)
- ils sont autorisés à partager ces informations avec un tiers déterminé pour des raisons commerciales

[Procédure Borealis de traitement et de protection de l'information](#)

De plus amples détails sur le traitement approprié des données confidentielles se trouvent dans la Procédure Borealis de traitement et de protection de l'information.

5.1.4 Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque votre intérêt personnel pourrait nuire à votre devoir d'agir dans l'intérêt supérieur de Borealis. Les conflits d'intérêts peuvent survenir de différentes façons. Généralement, ils surviennent dans les situations suivantes :

- emplois en dehors de Borealis et association avec des concurrents, des clients ou des fournisseurs
- travailler avec des proches
- avoir une relation intime avec un collègue qui peut influencer des décisions au sujet du salaire, l'évaluation de performance ou la promotion
- siéger au conseil d'administration, au comité consultatif ou à tout autre organe directeur d'une autre organisation
- placements financiers qui pourraient influencer ou sembler influencer votre jugement.

Ce que nous attendons de vous :

- éviter toute activité qui crée même l'apparence d'un conflit entre vos intérêts personnels et ceux de Borealis
- signaler à votre supérieur hiérarchique et au responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe tout conflit réel, perçu ou potentiel que vous pourriez avoir afin de vous protéger et de protéger la société
- respecter les restrictions qui vous sont imposées à la suite d'une divulgation de conflit d'intérêts.

5.1.5 Emplois en dehors de Borealis

En règle générale, nous estimons que les employés de Borealis n'ont pas d'autre emploi en même temps. Toutefois, cela peut être autorisé dans certaines circonstances. Si vous envisagez d'accepter un autre emploi ou une fonction officielle en dehors de votre emploi chez Borealis, vous devez d'abord en faire part à votre supérieur hiérarchique et aux RH et vous assurer qu'un tel poste n'entre pas en conflit avec vos responsabilités en tant qu'employé de Borealis ou avec ce Code. Vous n'êtes pas autorisé à démarrer une fonction externe sans l'approbation préalable de votre supérieur hiérarchique et des RH.

5.1.6 Embauche d'employés ou de fonctionnaires du gouvernement

L'embauche de représentants du gouvernement ou d'anciens représentants du gouvernement peut soulever des problèmes de conformité à la loi et doit être traitée avec soin. Par conséquent, vous devez obtenir l'autorisation du service juridique avant d'embaucher un actuel ou ancien employé ou fonctionnaire du gouvernement, à quelque titre que ce soit. En règle générale :

- Borealis peut recourir aux services d'un employé ou d'un fonctionnaire du gouvernement, à condition que les services en question soient fournis à des fins commerciales légitimes, qu'ils soient licites dans le pays où ils sont fournis et qu'ils n'interfèrent d'aucune façon ou à aucun degré avec les devoirs ou obligations gouvernementales de l'employé ou du fonctionnaire. Cela s'applique également aux anciens employés du gouvernement lorsque les activités à exécuter sont directement liées aux fonctions qu'ils ont occupées ou supervisées pendant leur mandat.
- Borealis ne doit pas recourir aux services d'un employé ou d'un fonctionnaire du gouvernement, s'ils entrent en conflit ou interfèrent de quelque manière ou degré que ce soit avec les fonctions ou obligations gouvernementales de cet employé ou fonctionnaire, ou les fonctions ou obligations de l'organisme gouvernemental qui agit comme son employeur.

5.2 PROTECTION DE BOREALIS

5.2.1 Information externe

Il est essentiel pour la réputation de Borealis que toutes les données et informations fournies sur ses produits et services, que ce soit aux clients, aux organismes de réglementation ou autres, soient, à notre avis, exactes et non mensongères. Toute communication externe de données sciemment fausses, incomplètes ou mensongères, ou qui ne peuvent être étayées par des preuves, en particulier à des clients, des fournisseurs ou des entités gouvernementales, sera traitée avec un sérieux particulier.

5.2.2 Utilisation des biens de la société

Nous attendons de vous que vous utilisiez les biens et les ressources de Borealis (y compris les ressources informatiques) uniquement pour effectuer votre travail (bien qu'un usage personnel occasionnel soit permis). Les biens et ressources comprennent les biens physiques, les actifs incorporels et les renseignements confidentiels.

Les e-mails, messages et autres fichiers électroniques professionnels figurant sur les mobiles et ordinateurs portables de l'entreprise sont la propriété exclusive de Borealis. Dans la mesure où les lois applicables le permettent, Borealis se réserve le droit d'accéder à ces données, de les surveiller, de les archiver et de les traiter dans le cadre d'une procédure d'investigation portant sur un comportement suspecté d'être illégal ou contraire à l'éthique ou en cas de besoins commerciaux urgents. Les e-mails et fichiers privés doivent être marqués comme « PRIVÉS », auquel cas ils ne seront pas accessibles.

Nous attendons de vous que vous utilisiez au mieux les biens, l'argent et les autres ressources

de la société. Il incombe à chaque employé de Borealis de protéger les biens, les ressources et les systèmes d'information de Borealis contre toute utilisation, tout dommage ou toute divulgation non autorisés. Nous devons préserver l'intégrité et la confidentialité des informations de la société et, à ce titre, protéger les ressources informatiques et le réseau de Borealis.

Accès aux systèmes informatiques du Groupe

Veuillez vous référer à notre politique d'accès et d'utilisation des systèmes informatiques du Groupe





5.3 CONDUITE DES AFFAIRES DANS LES RÈGLES DE L'ART

5.3.1 Droits de l'homme

Nous respectons l'importance des droits de l'homme à travers le monde, notamment:

- en traitant chacun avec respect, en défendant la diversité et l'inclusion
- en promouvant des politiques d'emploi ainsi que des pratiques horaires et salariales équitables et responsables
- en offrant des salaires équitables et compétitifs
- en interdisant le harcèlement, l'intimidation, la discrimination, le recours au travail des enfants ou au travail forcé ainsi que la traite d'êtres humains à quelque fin que ce soit
- nous respectons le droit des employés à exercer leur droit de libre association et à choisir ou non une représentation dans le cadre de négociations collectives
- nous nous engageons à ce que nos employés et nos fournisseurs prennent les mesures appropriées pour garantir le respect des droits de l'homme dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement
- nous adhérons aux préceptes des droits de l'homme dans nos relations avec les parties prenantes et à travers nos produits et services.

5.3.2 Lutte contre la corruption

Nous ne tolérons pas la corruption sous toutes ses formes dans nos activités et nous nous conformons aux lois et règlements anti-corruption. Les pots-de-vin, les dessous-de-table, les avantages injustes et autres actes de corruption sont strictement interdits par Borealis. Un pot-de-vin consiste à offrir un avantage financier ou quelque chose de valeur, dans le but d'inciter ou de récompenser l'exécution inappropriée d'une fonction par le bénéficiaire. Le pot-de-vin peut prendre la forme d'argent, mais aussi d'autres formes telles que l'hospitalité ou le paiement d'un voyage ou d'un logement. Cela ne doit pas pour autant empêcher les divertissements habituels au sein de la société. Les pots-de-vin et la corruption sont des infractions pénales passibles de peines sévères pour les sociétés comme pour les individus qui les commettent, qui peuvent éventuellement aller jusqu'à l'emprisonnement ; c'est pour cette raison que le non-respect de ces exigences est pris particulièrement au sérieux. En règle générale, les employés doivent :

- ne jamais offrir, donner ou accepter un paiement ou quoi que ce soit de valeur, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir des affaires ou d'influencer une décision commerciale de manière inappropriée
- n'offrir et ne recevoir que des cadeaux et des marques d'hospitalité conformes aux politiques de Borealis (voir fig. 3)
- refuser toute offre de « paiement de facilitation » supplémentaire pour l'exercice d'une fonction
- faire preuve d'une attention particulière à l'égard des agents publics
- tenir une comptabilité et des registres exacts pour décrire les paiements en toute intégrité
- contacter le responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe s'ils sont ou s'ils pensent être confrontés à un pot-de-vin potentiel ou à un paiement de facilitation.

Directive sur la lutte anti-corruption

Pour une explication plus détaillée de tous les processus pertinents, veuillez vous reporter à notre directive sur la lutte anti-corruption.

5.3.3 Cadeaux et marques d'hospitalité

Dans le cadre de vos affaires, des tiers, tels que des fournisseurs, peuvent vous offrir des marques d'hospitalité ou des cadeaux. De même, vous pouvez offrir de telles marques d'hospitalité à d'autres personnes. Les cadeaux et marques d'hospitalité raisonnables et proportionnés ayant un but commercial légitime sont admissibles et ne sont pas considérés comme un pot-de-vin en vertu des lois internationales anti-corruption. Toutefois, vous ne devez pas accepter de cadeaux, de repas, de divertissements ou d'autres faveurs de clients ou de fournisseurs si cela risque de compromettre, ou de sembler compromettre, votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives dans le meilleur intérêt de Borealis. De même, vous ne devez pas offrir une telle marque d'hospitalité si elle est susceptible de créer la perception d'une obligation pour la partie destinataire. Toute offre de cadeaux ou marque d'hospitalité au gouvernement ou à des fonctionnaires devrait être évitée et n'est permise que si elle est strictement conforme à notre Politique de lutte contre la corruption, sur les cadeaux et les marques d'hospitalité. Les lois anti-corruption internationales soulignent le fait que la documentation et la transparence sont essentielles. Borealis maintient donc un registre

de cadeaux et marques d'hospitalité pour les cadeaux et marques d'hospitalité offerts ou acceptés. Nous attendons de chaque employé qu'il inscrive les cadeaux et les marques d'hospitalité conformément aux exigences suivantes dans le tableau ci-dessous. En cas de doute ou de question, veuillez

consulter le responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe. Les employés qui n'enregistrent pas correctement les cadeaux et les marques d'hospitalité peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.

Registre des cadeaux et marques d'hospitalité

Inscrivez vos cadeaux dans le Registre des cadeaux Borealis.

Exigences relatives au Registre des cadeaux et des marques d'hospitalité		
Sont autorisés sans enregistrement	Ne sont pas autorisés	Nécessite une inscription
Les cadeaux isolés, courants et peu coûteux, par ex.: – les agendas de poche – les stylos – les calendriers – les calculatrices – les porte-clés – les presse-papiers – les objets décoratifs – les fleurs – les services de traiteur ; les déjeuners/ autres repas pour les invités de Borealis lors des visites sur place – Repas organisés à des fins commerciales légitimes d'une valeur inférieure à 100 EUR par personne	– Cadeaux et marques d'hospitalité qui violent les lois en vigueur (par exemple, les bouteilles de vin ne sont pas autorisées dans certains pays) – Argent liquide ou équivalents (tels que cartes-cadeaux) – Cadeaux ou invitations de nature non éthique (à caractère sexuel) – Cadeaux qui ont été activement demandés – Participation à des événements sociaux fréquents ou extravagants – Vacances ou voyages d'agrément	– Tout cadeau et toute marque d'hospitalité non mentionnés dans les colonnes précédentes – Cadeaux et marques d'hospitalité d'une valeur supérieure à 100 EUR ou, en cas de récurrence, ne dépassant pas 500 EUR au cours des 12 derniers mois – Cadeaux et marques d'hospitalité destinés à des fonctionnaires – Abonnements

Fig. 3: Exigences relatives au Registre des cadeaux et des marques d'hospitalité

5.3.4 Délit d'initié

Borealis attend de vous que vous ne commettiez pas d'écart de conduite commerciale à titre personnel ou dans le cadre de vos fonctions au sein de Borealis. Vous pouvez, dans le cadre de votre travail, avoir connaissance d'informations « privilégiées » sensibles au marché (c'est-à-dire confidentielles, mais qui, si elles étaient rendues publiques, influenceraient le cours de certaines actions ou autres instruments financiers). Il est illégal d'utiliser ces informations à des fins personnelles et il existe des règles détaillées sur la manière dont ces informations peuvent être divulguées, quand et à qui. Pour se prémunir contre les infractions à ces règles, la politique de Borealis requiert de :

- ne jamais acheter ou vendre des actions et titres OMV/Borealis si vous disposez d'informations privilégiées
- ne jamais discuter ou divulguer d'informations importantes non publiques à l'intérieur ou à l'extérieur de Borealis autrement que dans le cours normal des affaires
- n'effectuer aucune activité d'investissement privé dans des sociétés ou des secteurs en rapport avec les connaissances que vous avez acquises dans le cadre de votre emploi chez Borealis et qui pourraient être pertinentes.
- ne pas recommander à d'autres personnes de négocier des actions et titres OMV/Borealis ou des titres d'une telle société ou d'un tel secteur
- en cas de doute, consultez le Responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe.

5.3.5 Comportement anticoncurrentiel

Borealis agit en juste concurrence sur tous les marchés et dans tous les pays et n'est de connivence avec ses concurrents dans aucun des aspects de ses activités. Elle se conforme à toutes les lois sur la concurrence applicables dans le monde entier. Les lois empêchant la concurrence déloyale (parfois connues sous le nom de lois « antitrust ») sont complexes et les amendes pour violation sont sévères. De plus, les autres conséquences d'une telle violation incluent des sanctions contre les individus, l'annulation de l'accord, l'application de dommages-intérêts, ainsi qu'une mauvaise publicité. À l'appui de la politique de Borealis, vous devrez toujours :

- vous abstenir de proposer ou de conclure tout arrangement avec un concurrent, y compris la fixation des prix de vente ou d'achat, les plans de vente et de marketing, les informations sur les clients ou les fournisseurs, les appels d'offres, l'attribution et la répartition des marchés, les boycotts, les restrictions de capacité ou de production, les conditions de vente ou d'achat ou l'échange de toute autre information commerciale sensible
- vous abstenir d'entamer des discussions ou d'interagir avec un concurrent qui pourraient ressembler à des accords ou des ententes inappropriés qui pourraient éliminer ou restreindre la concurrence
- obtenir des données ou des informations sur la concurrence auprès de sources indépendantes et non auprès des concurrents eux-mêmes

- examiner à l'avance avec le service juridique tout accord avec un client ou un fournisseur portant sur l'exclusivité, les ventes liées, les transactions réciproques et toute autre restriction similaire
- vous abstenir d'utiliser des clients ou toute autre personne comme intermédiaire pour échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents
- consulter le service juridique en cas de doute et si vous avez des questions concernant le comportement antitrust.

Directive sur les lois sur la concurrence

Pour une explication plus détaillée, veuillez toujours vous référer à notre Directive sur les lois sur la concurrence.

5.3.6 Commerce international et sanctions économiques

Nous sommes une société internationale opérant dans un domaine (la chimie) soumis à la réglementation du commerce international. Nous nous conformons à toutes les lois commerciales de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, y compris les lois sur les sanctions économiques, le contrôle des importations et des exportations et les lois douanières qui s'appliquent au commerce transfrontalier de nos produits et services. Les employés impliqués dans le commerce transfrontalier de nos produits et services doivent :

- se conformer aux lois applicables en matière de contrôle du commerce et de sanctions économiques et aux procédures douanières applicables tenir compte des risques de sanction qui font partie des opportunités d'affaires et des partenaires d'affaires
- obtenir des approbations internes conformes aux politiques de Borealis avant d'entreprendre une transaction dans laquelle des restrictions commerciales pourraient être perçues comme s'appliquant, par exemple avec des particuliers ou dans des pays qui figurent sur les listes de sanctions
- consulter le service juridique lorsqu'ils répondent à des demandes de renseignements ou à des questionnaires concernant des activités susceptibles de faire l'objet de restrictions commerciales
- informer le Responsable Conformité & Ethique du Groupe de toute non-conformité suspectée ou avérée aux lois ou restrictions commerciales

Soyez particulièrement vigilant aux :

- Nouveaux marchés : Activités dans de nouveaux pays, et en particulier dans les pays soumis à des restrictions commerciales internationales ou à des programmes de sanctions.
- Contrôles commerciaux à double usage : Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à des fins civiles et militaires. Le transit d'articles à double usage peut inclure le transfert par courriel, le téléchargement, les réunions, les discussions ou les visites et peut être assujéti à des exigences de contrôle des exportations. Le contrôle du commerce à double usage peut avoir une incidence sur le commerce des pièces de rechange et des composants des ateliers

5.3.7 Prévention du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à cacher des fonds illégaux ou à les faire passer pour légitimes. Cela couvre également l'utilisation de fonds légitimes pour soutenir la criminalité ou le terrorisme.

- Ne vous impliquez jamais dans le blanchiment d'argent
- Apprenez à connaître vos partenaires commerciaux en suivant nos procédures d'évaluation des risques de tierces parties
- Contactez le responsable de la conformité et de l'éthique du Groupe en cas de doute.

5.3.8 Achats

La gestion correcte et éthique de nos achats est essentielle pour notre entreprise. Afin d'obtenir les meilleures conditions commerciales possibles, nous devons également nous assurer que nous achetons exclusivement auprès de fournisseurs éthiques qui s'engagent eux-mêmes en faveur de l'éthique et de la conformité. Tout échec dans la sélection d'un fournisseur éthique peut donner lieu à des amendes et occasionner d'autres dommages financiers et à la réputation de l'entreprise.

La sélection correcte et impartiale de fournisseurs éthiques dans le meilleur intérêt de notre entreprise incombe non seulement à notre équipe achats, mais aussi à toute personne impliquée dans un processus d'achat.

5.3.9 Partenaires commerciaux

Nos clients, fournisseurs, prestataires de services, agents et autres partenaires commerciaux jouent un rôle essentiel dans nos activités. Nous les évaluons soigneusement avant de nous engager avec eux et nous attendons d'eux qu'ils se conduisent de manière éthique et conforme. Les prestataires de services qui interagissent avec les gouvernements doivent faire l'objet d'une attention particulière, en particulier dans les pays perçus comme moins transparents.

Les partenaires commerciaux doivent être assujettis à des accords de confidentialité s'ils ont accès à des renseignements confidentiels ou exclusifs. Les fournisseurs doivent être sélectionnés équitablement et sans conflit d'intérêts ni favoritisme qui pourrait compromettre le processus de sélection. Les fournisseurs doivent traiter les travailleurs équitablement, offrir des lieux de travail sûrs et sains, minimiser leur impact environnemental et imposer les mêmes exigences à leurs sous-traitants. Avant de conclure un contrat avec un partenaire commercial, vous devez :

- effectuer les vérifications préalables et procéder à une surveillance continue afin de vous assurer raisonnablement que ses activités commerciales et ses transactions sont fiables, responsables et légales, en particulier en ce qui concerne l'UK Bribery Act, la Lieferkettengesetz allemande et la législation européenne applicable
- vous assurer de comprendre et de décrire les services fournis par tout agent, intermédiaire ou autre fournisseur dont vous êtes responsable.
- sélectionner les fournisseurs en fonction de leur mérite et conformément aux politiques et aux processus d'approvisionnement de Borealis.
- obtenir l'engagement de vos partenaires commerciaux qu'ils se conduiront de manière éthique et appropriée, conformément à la politique d'éthique de Borealis. Pour une explication plus détaillée, veuillez vous référer à notre Loi sur l'esclavage moderne et à notre Diligence raisonnable en matière de conformité.



6. Notre politique d'éthique en un coup d'oeil

Nous sommes attachés à une culture d'éthique et de conformité dans laquelle nous menons nos activités à l'échelle mondiale avec intégrité et en conformité avec les lois et réglementations applicables

Nous attendons de nos employés qu'ils s'expriment s'ils ont connaissance de violations potentielles de la loi, de la réglementation, de la politique applicable ou de ce Code d'éthique.

Rien n'est plus important pour nous que la santé et la sécurité de nos employés et un comportement responsable envers notre environnement.

Nous traitons tout le monde avec respect et ne tolérons aucun traitement injuste, harcèlement, abus ou représailles sur le lieu de travail.

Nous protégeons les données personnelles et les informations confidentielles.

Nous ne fournissons aucune information fausse ou mensongère à nos partenaires internes et externes.

Nous n'acceptons pas les pots-de-vin, les dessous-de-table ou tout autre type de paiement inapproprié. Nous tenons des livres et des registres exacts pour décrire les paiements en toute intégrité.

Nous n'offrons ou n'acceptons des cadeaux et des marques d'hospitalité que s'ils sont légaux, modestes, raisonnables et appropriés.

Nous ne concluons aucune forme d'accord ou d'entente avec des concurrents pour fixer les prix ou restreindre la libre concurrence.

Nous évitons toute activité qui crée un conflit d'intérêts, ou même l'apparence d'un conflit, entre les intérêts personnels d'un employé et ceux de Borealis.

Nous évaluons soigneusement nos partenaires commerciaux avant de les engager et nous attendons d'eux qu'ils se conduisent d'une manière éthique et conforme.

Nous n'adoptons aucune conduite frauduleuse sur le marché, que ce soit pour notre bénéfice personnel ou pour le bénéfice de Borealis.

Exprimez-vous à l'adresse suivante: borealis.integrityline.com

7. Constats sur la Conférence sur l'éthique

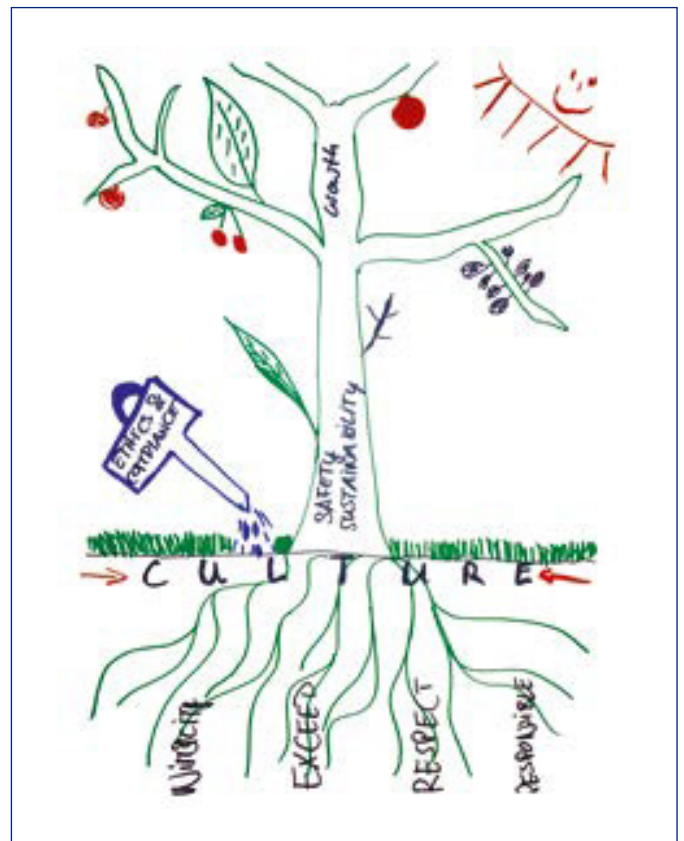
L'un des temps forts de la Conférence sur l'éthique 2018 a été l'« activité de l'équipe du World Café ». Deux questions étaient posées aux participants :

- Quelle est l'essence de notre culture d'éthique Borealis
- Comment pouvons-nous mettre en oeuvre et maintenir cette culture

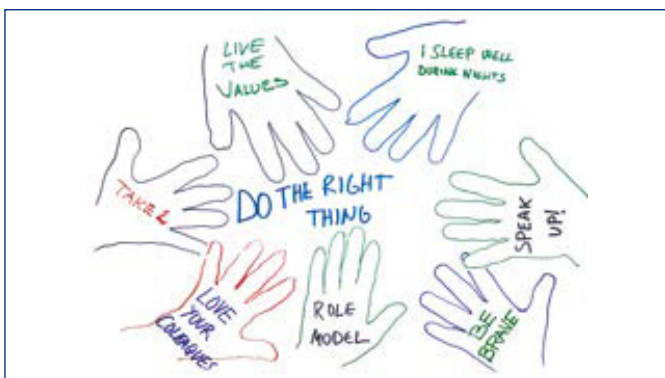
Le but de cette activité était que tous les participants s'engagent activement dans des discussions constructives, réfléchissent en équipe et créent leur propre vision. Certains des résultats sont présentés ci-dessous.



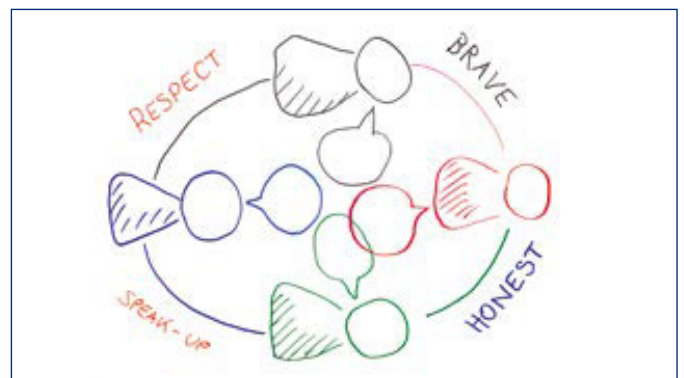
L'impact d'un comportement contraire à l'éthique laisse des traces à la fois sur le plan organisationnel, mais surtout sur le plan personnel. Sans parler de tous les recoins qui nagent.



L'arbre est une métaphore représentant la diversité de Borealis. L'éthique est l'ingrédient positif qui maintient en vie ce grand arbre mythique.



Le dessin représente le contour des mains de chacun des membres de l'équipe où figure leur perception de l'essence de l'éthique.



L'absence de texte dans les bulles représente la liberté d'aborder les questions et les préoccupations, quelle que soit sa culture.

8. Liens importants

Politique éthique pour les partenaires commerciaux Borealis	4
Procédure d'investigation et de traitement des affaires d'éthique	9
Liste des ambassadeurs de l'éthique Borealis	9
Signalement anonyme	9
Procédure de protection des données Borealis	10
Procédure de traitement et de protection de l'information Borealis	10
Utilisation privée d'actifs de l'entreprise	11
Instruction sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption	12
Registre des cadeaux et marques d'hospitalité	13
Instruction sur la conformité des émetteurs Borealis/OMV	14
Instruction sur le droit de la concurrence	14
Loi sur l'esclavage moderne	15
Diligence raisonnable en matière de conformité	15

Date of issue: **Mars 2022**

Borealis est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions avancées et durables en matière de polyoléfines et un leader européen du recyclage des polyoléfines. En Europe, nous sommes un leader du marché des produits chimiques de base. Nous nous appuyons sur notre solide expertise en matière de polymères et sur des décennies d'expérience pour proposer des solutions de matériaux à forte valeur ajoutée, innovantes et circulaires pour des secteurs clés tels que les produits de consommation, l'énergie, la santé, les infrastructures et la mobilité. En réinventant les produits essentiels pour qu'ils s'inscrivent dans un mode de vie durable, nous nous appuyons sur notre engagement en faveur de la sécurité, de nos collaborateurs, de l'innovation et de la technologie, et de l'excellence en matière de performance. Nous accélérons la transformation vers une économie circulaire des polyoléfines et étendons notre empreinte géographique pour mieux servir nos clients dans le monde entier.

Sise à Vienne en Autriche la société Borealis compte 6 900 collaborateurs et est présente dans plus de 120 pays. En 2021, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires total avec d'autres revenus de 12,3 milliards d'euros et un bénéfice net de 1,396 millions d'euros. Borealis est détenue à 75 % par OMV, une compagnie pétrolière internationale établie en Autriche, – les 25 % restants étant détenus par Abu Dhabi National Oil Company, ou ADNOC, entreprise basée dans les Émirats arabes unis. Nous fournissons des services et des produits à des clients dans le monde entier par l'intermédiaire de Borealis et de deux joint-ventures conséquentes : Borouge (associé à ADNOC, Abu Dhabi National Oil Company, dont le siège est aux EAU) et Baystar™ (associé à TotalEnergies).

www.borealisgroup.com | www.borealisverminds.com

Clause de non-responsabilité À notre connaissance, les informations contenues dans cette publication étaient exactes et fiables à la date de leur publication. Borealis et Borouge ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans cette publication, et n'assument aucune responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation ou de toute erreur. Il incombe au client d'inspecter et de tester nos produits afin de s'assurer qu'ils conviennent à son usage particulier. Le client est également responsable de l'utilisation, de la manipulation et du traitement appropriés, sûrs et légaux de nos produits. Rien dans cette publication ne constitue une garantie (expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de conformité aux indicateurs de performance, de conformité aux échantillons ou aux modèles, d'absence de contrefaçon ou autre), et il ne faut en déduire aucune protection par rapport à une loi ou un brevet. Dans la mesure où les produits fournis par Borealis et Borouge sont utilisés conjointement avec des matériaux tiers, il incombe au client d'obtenir toutes les informations nécessaires relatives aux matériaux tiers et de s'assurer que les produits Borealis et Borouge, lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec ces matériaux, conviennent à l'usage particulier du client. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'utilisation de produits Borealis et Borouge en conjonction avec d'autres matériaux. Les informations contenues dans cette publication se rapportent exclusivement à nos produits lorsqu'ils ne sont pas utilisés conjointement avec des matériaux tiers. Nimblicity est une marque de commerce du Groupe Borealis. Responsible Care est une marque déposée de la Chemistry Association of Canada.

Borealis AG

Trabrennstr. 6–8, 1020 Vienna, Austria
Tel +43 1 22 400 000 • Fax +43 1 22 400 333
borealisgroup.com

